



Madame Karine LARAVOIRE
Directrice Générale MEDIAPOST
Filiale du Groupe La Poste
17 rue de la Vanne
92542 Montrouge

Copie : Mme DECAUX directrice adjointe
Directrice des Ressources Humaines
Du Groupe La Poste

Montreuil, le 21 Août 2023

Madame La Directrice,

Notre organisation syndicale CGT-FAPT vient par la présente, vous interpeller sur les conditions météorologiques caniculaires de niveau orange, à ce jour dans 56 départements, qu'ont déjà subi et/ou vont subir les personnels de l'entreprise Mediapost, ainsi que tous les travailleurs extérieurs intervenant pour la filiale du groupe La Poste dans votre entreprises.

Nous vous demandons en urgence donc de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de ces travailleurs tous statuts confondus, particulièrement pour les personnels travaillant à l'extérieur, d'autant plus que ces situations pourraient être amenées à se répéter dans les années à venir avec le réchauffement climatique.

Nous vous rappelons vos obligations en termes de prévention des risques concernant la santé physique et mentale des salariés. Ces obligations étant réglementées par les Articles suivant du Code du Travail : Article L4121-1 – Article L4161-1 - Article R4222-1 - Article R4214-24 Article R4225-1 - Article R4225-2 - Article R 4534-1 - Article R4534-143 ainsi que par la loi relative au devoir de vigilance.

Aussi, de nombreuses études de l'INRS ou encore de la CNAM, tendent à montrer qu'au-delà de 30° dans un bureau et/ou 28° pour une activité physique, le coup de chaleur et la déshydratation constituent des risques importants voire graves.

Parmi les facteurs d'aggravation des risques liés aux fortes chaleurs :

- Un travail physique exigeant
- L'insuffisance de consommation d'eau
- La superposition de vêtement
- Le port de vêtement de travail empêchant l'évaporation de la sueur, trop chaud
- L'ensoleillement intense
- La température ambiante élevée
- La pollution atmosphérique
- La prise de médicaments
- Le manque de sommeil
- La méconnaissance du danger lié au coup de chaleur
- Le peu de circulation d'air ou la circulation d'air très chaud
- Les pathologies préexistantes

C'est pourquoi la CGT vous demande de faire le nécessaire très rapidement auprès de l'ensemble du CSE, afin de revoir l'organisation, les horaires de travail et les environnements de travail des travailleurs concernés sur chaque périmètre. De même que des moyens matériels et humains doivent être mis à disposition afin de réduire et prévenir les risques d'accidentologie.

Ce CSE exceptionnel doit définir des préconisations pour les différents services et activités, comme par exemple :

- Prévoir des modifications d'horaires de la distribution des IP pour permettre des arrivées et départs anticipés, et donc d'éviter la distribution sous les températures les plus élevées
- Écourter le temps de préparation et la durée des tournées en embauchant suffisamment de FTV pour permettre des renforts en soutien afin d'éviter des distributions en pleine chaleur et que chacun puisse rentrer au plus tôt chez lui.
- Prévoir également des roulements en embauchant de la FTV dans les entrepôts Meca
- Mettre à disposition des personnels un nombre suffisant de bouteilles d'eau fraîches pour boire l'équivalent d'un verre d'eau toutes les 15-20 minutes (préconisation médicale)
- Mettre à disposition au minimum des ventilateurs pour les agents travaillant à l'intérieur
- Prévoir l'installation rapide d'appareils de climatisation, là où celle-ci est défectueuse ou inexistante et vérifier le bon fonctionnement des installations de renouvellement d'air, de climatisation, des stores...
- Prévoir des tenues adaptées pour éviter irritations et rougeurs y compris pour les intérimaires, CDD et sous-traitants...
- D'avoir une vigilance particulière pour les personnels en situation de fragilité (handicap, restriction médicale...) et en activité professionnelle

Evidemment cette liste de préconisations n'est pas exhaustive, chaque CSE étant en mesure de prendre les dispositions spécifiques en raison de particularités locales.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées

Pour la CGT FAPT

David Dubelloy

Membre du Bureau Fédéral de la CGT-FAPT

Responsable des activités postales



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

